



Devenir ingénieur par la voie de l'apprentissage dans l'enseignement agronomique public



Le concours

- ▶ Les candidats souhaitant suivre la formation d'ingénieur par la **voie de l'apprentissage** passent un **concours commun national**
- ▶ Ce concours est commun à l'ensemble des écoles de l'enseignement supérieur agricole public proposant une formation par la voie de l'apprentissage



Votre profil

- ▶ Vous êtes un **jeune motivé de moins de 26 ans** avec un **projet professionnel** clairement identifié
- ▶ Vous êtes titulaire d'un **BTSA**, d'un **BTS**, d'un **DUT**, d'une **licence professionnelle** ou vous préparez un de ces diplômes



Vous voulez

- ▶ Reprendre vos études ou les poursuivre pour **devenir ingénieur tout en étant salarié**, dans des domaines variés comme l'**agronomie**, l'**agroalimentaire**, l'**horticulture**, le **paysage**, l'**environnement** ou la **gestion de l'entreprise agricole**
- ▶ Bénéficier d'une **formation alternant périodes en entreprise et périodes en école** avec un **double tutorat** : maître d'apprentissage en entreprise et enseignant chercheur en école d'ingénieur



Les plus de l'apprentissage

- ▶ Une **immersion réelle et progressive dans le monde du travail**
- ▶ Un **projet international** avec possibilité de mobilité
- ▶ Une **rémunération** tout au long de votre formation
- ▶ Une **insertion professionnelle facilitée** : **taux d'emploi de 95%**

Un large choix d'écoles formant des ingénieurs par la voie de l'apprentissage :



TÉMOIGNAGE

Étudiant dans une de ces écoles, **Paul** a choisi une formation en apprentissage. Il partage son temps entre les cours et son employeur, l'entreprise Unigrains, où il travaille sur les opportunités d'investissement dans l'agroalimentaire.

C'est un choix en accord avec ses convictions : *« Je crois en l'expérience. Il faut se tromper pour réussir, s'être mis les mains dans le cambouis pour vraiment apprendre. C'est bien d'avoir différents parcours. Ceux qui ont fait une prépa apportent des méthodes de travail rigoureuses ; les autres, leur parcours professionnel et leur pragmatisme. C'est un mélange bizarre mais en très peu de temps, tout le monde s'aime ! »*

L'apprentissage, *« un très bon statut, qui donne une certaine autonomie financière et que l'on peut valoriser sur notre CV. »*

Calendrier

Janvier

Inscription au concours

3 vœux maximum, correspondant à 3 cursus ingénieur par apprentissage

Mars

Phase d'admissibilité

- Examen des dossiers
- Épreuves écrites : anglais + analyse et synthèse de documents techniques et scientifiques

Avril

Entretien d'admission

avec un jury dans chaque école où le candidat a postulé

Si admissible

Résultats communiqués début mai
pour permettre aux candidats, accompagnés par les écoles, de trouver un **contrat d'apprentissage**

Attention : L'admission définitive des candidats est conditionnée à l'obtention du diplôme DUT, BTS, BTSA ou Licence pro et à la signature d'un contrat d'apprentissage avant l'échéance du 3e mois après le début de la formation.

Pour plus d'informations
consulter les sites

➔ www.concours-agro-veto.net

➔ enseignement-agricole.agriculture.gouv.fr



MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
DE L'AGROALIMENTAIRE
ET DE LA FORÊT